



Journée internationale de la femme

Lundi 9 mars 2015

**Amphithéâtre de la Pyramide - Route de Guéry à
Bourges**

Dossier de presse



Contacts presse :

Magali Bessard, Mission égalité entre les femmes et les hommes, citoyenneté - Conseil général - 02 48 27 81 65 -
magali.bessard@cg18.fr

Solenn Monnerat, Mission aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes - DDCSPP - 02.36.78.37.45 -
solenn.monnerat@cher.gouv.fr

Bureau de la communication interministérielle - 02.48.67.34.36 - pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022- 18020 BOURGES Cedex -
TEL. : 02 48 67 18 18 - Télécopie : 02 48 67 34 37 - www.cher.gouv.fr

L'origine de la Journée internationale

L'origine de cette journée s'ancre dans les luttes ouvrières et les nombreuses manifestations de femmes réclamant le droit de vote, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre les hommes et les femmes, qui agitèrent l'Europe, au début du XXe siècle.

La création d'une Journée internationale des femmes est proposée pour **la première fois en 1910**, lors de la conférence internationale des femmes socialistes, par Clara Zetkin, et s'inscrit alors dans une perspective révolutionnaire



La date n'est tout d'abord pas fixée, et ce n'est qu'à partir de 1917, avec la grève des ouvrières de Saint-Petersbourg, que la tradition du 8 mars se met en place. Après 1945, la Journée internationale des femmes devient **une tradition dans le monde entier**.

La date est réinvestie avec le regain féministe des années 70 et la Journée internationale des femmes est reconnue officiellement par les Nations Unies en 1977, puis en France en 1982. C'est une journée de manifestations à travers le monde, l'occasion de faire un bilan.

La manifestation

Afin de célébrer la Journée internationale des Femmes, le Conseil général et l'Etat ont choisi cette année de proposer à leurs agents et à leurs partenaires référents sur les sujets de l'égalité une manifestation culturelle, une conférence débat sur :

« **L'engagement des femmes pendant la révolution française à travers le parcours d'Olympe de Gouges** » par Olivier Blanc, biographe.

Cette conférence sera suivie par le verre de l'amitié.

Olympe de Gouges

Marie Gouze, dite Olympe de Gouges, née à Montauban le 7 mai 1748 et morte guillotinée à Paris le 3 novembre 1793, est une femme de lettres française, devenue femme politique.

Elle est considérée comme **l'une des pionnières du féminisme français**.

Auteure de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, elle a laissé de nombreux écrits en faveur des droits civils et politiques des femmes et de l'abolition de l'esclavage.



Paris, le théâtre et la littérature

A l'âge de 17 ans et demi, en 1765, elle fut mariée à un traiteur parisien de trente ans son aîné. Homme grossier et inculte, son mari mourut en 1766. La loi française interdisant à un auteur féminin de publier un ouvrage sans le consentement de son époux, elle ne se remaria jamais, conservant ainsi sa liberté de publication.

Elle refusa d'épouser un haut fonctionnaire de la marine, leur liaison dura jusqu'à la Révolution. Grâce au soutien financier de son compagnon, elle put mener un train de vie bourgeois.

Elle reçut à Montauban une éducation qui lui permit de s'adapter aux usages de l'élite parisienne. Dans les salons qu'elle fréquentait, elle fit la rencontre de plusieurs hommes de lettres et elle s'essaya également à l'écriture.

Menant une vie luxueuse et galante de manière assez ostentatoire, elle acquit une réputation de courtisane entretenue par les hommes dans un contexte où la femme libre était assimilée à une prostituée.

Support privilégié des idées nouvelles, le théâtre demeurait à cette époque sous le contrôle étroit du pouvoir. Olympe de Gouges monta sa propre troupe, avec décors et costumes.

La pièce qui la rendit célèbre est « Zamore et Mirza ou l'heureux naufrage », dont le but avoué **était d'attirer l'attention publique sur le sort des esclaves des colonies**, mêlant modération et subversion dans le contexte de la Monarchie absolue. Elle fut confrontée à de nombreux harcèlements et menaces. D'autres écrits suivirent.

Elle disait à ce sujet : « je vis clairement que c'était la force et le préjugé qui les avaient condamnés à cet horrible esclavage, que la Nature n'y avait aucune part et que l'injuste et puissant intérêt des blancs avait tout fait ».

La Révolution française

Elle développa un vaste programme de réformes sociales et sociétales.



Elle considérait **que les femmes étaient capables d'assurer les tâches traditionnellement confiées aux hommes, et dans pratiquement tous ses écrits, elle demandait qu'elles fussent associées aux débats politiques et aux débats de société.** S'étant adressée à Marie-Antoinette pour protéger « son sexe » qu'elle dit malheureux, elle rédigea **une Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne**, calquée sur la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, **dans laquelle elle affirmait l'égalité des droits civils et politiques des deux sexes, insistant pour qu'on rendît à la femme des droits naturels que la force du préjugé lui avait retirés.**

Ainsi, elle écrivait : « La femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune ».

La première, elle obtint que les femmes fussent admises à une cérémonie à caractère national, « la fête de la loi » de 1792 puis à la commémoration de la prise de la Bastille le 14 juillet 1792.

Parmi les premiers **elle demanda l'instauration du divorce**, le premier et seul droit conféré aux femmes par la Révolution- qui fut adopté à l'instigation des Girondins quelques mois plus tard. Elle demanda également la suppression du mariage religieux, et son remplacement par une sorte de contrat civil signé entre concubins et qui prenait en compte les enfants issus de liaisons nées d'une « inclination particulière ». C'était, à l'époque, véritablement révolutionnaire, de même lorsqu'elle militait pour la libre recherche de la paternité et la reconnaissance d'enfants nés hors mariage. Elle fut aussi l'une des premières à théoriser le système de protection maternelle et infantile que nous connaissons aujourd'hui. Et s'indignant de voir les femmes accoucher dans des hôpitaux ordinaires, elle demandait la **création de maternités.**

Sensible à la pauvreté endémique, elle recommandait enfin la création d'ateliers nationaux pour les chômeurs et de foyers pour les mendiants.

La fin

En 1793, elle s'en était vivement prise à ceux qu'elle tenait pour responsables des atrocités des 2 et 3 septembre 1792 : « le sang , même des coupables, versé avec cruauté et profusion, souille éternellement les Révolutions ». Elle désignait particulièrement Marat, qu'elle traita « d'avorton de l'humanité », l'un des signataires de la circulaire du 3 septembre 1792 proposant d'étendre les massacres de prisonniers dans toute la France. Soupçonnant Robespierre, selon elle « l'opprobre et l'exécution de la Révolution », d'aspirer à la dictature, elle l'interpella dans plusieurs écrits, ce qui lui valut une dénonciation de Bourdon de l'Oise au club des Jacobins.

Dans ses écrits du printemps 1793, elle dénonça la montée en puissance de la dictature montagnarde.

Après la mise en accusation du parti girondin tout entier à la Convention, le 2 juin 1793, elle adressa au président de la convention une lettre où elle s'indignait de cette mesure attentatoire aux principes démocratiques, mais ce courrier fut censuré en cours de lecture. S'étant mise en contravention avec la loi de mars 1793 sur la répression des

écrits remettant en cause le principe républicain – elle composa une affiche à caractère girondin, **elle fut arrêtée par les Montagnards le 20 juillet 1793 et déférée devant le tribunal révolutionnaire qui l'inculpa.**

Désirant se justifier des accusations pesant contre elle, elle réclama sa mise en jugement dans deux affiches qu'elle avait réussi à faire sortir clandestinement de prison et à faire imprimer.

Traduite au tribunal au matin du 2 novembre, soit 48h après l'exécution de ses amis Girondins, elle fut interrogée sommairement. **Privée d'avocat** elle se défendit avec adresse et intelligence. **Elle fut condamnée à la peine de mort pour avoir tenté de rétablir un gouvernement autre que « un et indivisible ».**

Elle monta sur l'échafaud avec courage et dignité. Elle s'écriera, avant que la lame ne tombe : « Enfants de la patrie, vous vengerez ma mort ». Elle avait alors 45 ans.

Le procureur de la Commune de Paris, Pierre-Gaspard Chaumette, applaudissant à l'exécution de plusieurs femmes et fustigeant leur mémoire, évoque cette « virago, la femme-homme, l'impudente Olympe de Gouges qui la première institua des sociétés de femmes, abandonna les soins de son ménage, voulut politiquer et commit des crimes (...) Tous ces êtres immoraux ont été anéantis sous le fer vengeur des lois. Et vous voudriez les imiter ? Non ! Vous sentirez que vous ne serez intéressantes et dignes d'estime que lorsque vous serez ce que la nature a voulu que vous fussiez. Nous voulons que les femmes soient respectées, c'est pourquoi nous les forcerons à se respecter elles-mêmes ».